

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2021

Date de la convocation : 29/11/2021 Date d'affichage : 29/11/2021

Membres en exercice: 15

Présents: 06

Pouvoirs: 02

Votants: 08

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

### Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL,
- Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Yohan BARTHEL,
   formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

# Excusé ayant donné procuration :

- Madame Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE
- Madame Annie CALLAMARD, procuration à Ludovic LAFARGE

Excusé sans procuration : Mesdames Martine MARCUCCILLI - Anne-Hélène MATHIEU - Martine DURET

Absents: Mesdames Nadège GEOFFROY, Messieurs Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO, Thierry DUSSAUGE.

Secrétaire de séance : Madame Patricia ALLOUCHE a été élue.

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Patricia ALLOUCHE accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

🗷 20 h00 : Intervention de Mme BAILLE et Monsieur GRANGE, présentation d'un service commun Enfance Jeunesse

Madame Laetitia BAILLE, coordinatrice, accompagnée de Monsieur GRANGE, Maire de la commune de Baneins, Viceprésident à la proximité et à la mutualisation Communauté de Communes Centre Dombes.

Ce service propose différentes actions. L'adhésion est gratuite et sans engagement, sauf sur la partie intervenants sport et musique : le prix est de 42,00 € /h pour le sport et 70,00 € /h pour la musique (ce coût comprend les temps de face à face pédagogique, de préparation ainsi que les coûts de déplacement). L'engagement est sans limite de durée.

Ce service a un rôle de coordination entre les acteurs enfance jeunesse du territoire et propose les actions suivantes (étendues à l'ensemble des communes de la CC dès le 1<sup>er</sup> mars 2022).

Mercredis sportifs (3-11 ans)

Vacances sportives (10-17 ans)

Coup de pouce - pour les projets (12-22 ans)

Accès à la formation pour le personnel périscolaire,

Aide au BAFA citoyen (17-29 ans) : les stages se font dans une structure de la Communauté de Communes et le coût de revient après les différentes aides est de 200,00 €

Accompagnement conseil municipal des jeunes

Le budget, hors intervenants sport et musique, est de 216 000,00 € financé par la CAF et la Communauté de Communes de la Dombes.

Les communes devront délibérer au plus tard au conseil de février.

# ≥ 20h45 : Intervention de Monsieur GEORGES

Présentation de RSE Tracker.

Production d'électricité photovoltaïque en circuit court.

Les trackers ont l'avantage de prendre peu de place au sol. Ils ont une hauteur de 11 m, pour une surface de captation de 100 m². La hauteur minimale des capteurs est de 3 mètres (à l'horizontale, elle est de 7 mètres).

Ils fonctionnent sur le même principe que les tournesols pour capter la lumière du soleil.

La réflexion doit se faire sur l'installation de trackers vers la station d'épuration et le stade de foot.

L'investissement, la gestion et l'exploitation seront faite par RSE pendant 30 ans. A l'issue, la commune pourra décider de faire démonter, ou de devenir propriétaire des trackers. La perte de production pourrait être d'environ 10 à 15 % en 30 ans.

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2021

Aucune remarque : approbation à l'unanimité

### 2. Consultation de la maitrise d'œuvre pour le raccordement des eaux usées à St-André-de-Corcy

La commune de St-Marcel-en-Dombes envisage le raccordement de ses eaux usées sur le réseau et la station d'épuration de la commune de St-André-de-Corcy faisant l'objet d'un projet de renouvellement/réhabilitation ; en effet, les études préalables ont démontré la faisabilité technique et économique, ainsi que la pertinence d'installations mutualisées entre les deux communes pour ce service public.

Pour parvenir à la réalisation de ce projet, il convient que la commune confie à un bureau d'études la maîtrise d'œuvre (conception et suivi de la réalisation) des travaux de réalisation sur St-Marcel-en-Dombes, des installations nécessaires au raccordement de la commune à la nouvelle station d'épuration de St-André-de-Corcy : notamment une canalisation de transfert entre St-Marcel-en-Dombes et St-André-de-Corcy, reprise à St-André-de-Corcy d'une canalisation d'assainissement et éventuellement l'accroissement de capacité de postes de refoulement.

Vote: 0 voix contre / 0 abstentions / 8 voix pour.

# 3. Convention d'entente entre les communes de St-André-de-Corcy et St-Marcel-en-Dombes pour la construction de la station d'épuration et la conservation à frais commun de cet équipement mutualisé

Il s'agit d'une convention de principe qui donnera lieu à une convention définitive avec la répartition des coûts afin de sécuriser le portage financier de l'investissement et de l'exploitation de ce nouvel équipement.

Par la suite, cette entente intercommunale entre ST ANDRE DE CORCY et ST MARCEL EN DOMBES permettra de définir une clé de répartition des coûts de réalisation, d'entretien/ renouvellement et de fonctionnement des ouvrages communs réalisés pour répondre aux besoins de traitement des eaux usées des deux communes.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de convention d'entente au sens des dispositions précitées, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Vote: 0 voix Contre / 0 Abstention / 8 voix pour.

### 4. Co-maitrise d'ouvrage pour la nouvelle station d'épuration mutualisée

L'opération en cours de renouvellement/réhabilitation de la station d'épuration de la commune de ST ANDRE DE CORCY a donné lieu à des études démontrant la pertinence de la réalisation d'un équipement unique commun aux communes de ST ANDRE DE CORCY et de ST MARCEL EN DOMBES.

Les deux communes contraintes de construire un nouvel équipement, tentent de mutualiser les coûts des travaux et du fonctionnement de la future station d'épuration.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît opportun de prévoir une co-maîtrise d'ouvrage, avec transfert de la maîtrise d'ouvrage à l'une des deux collectivités, pour la passation des marchés de travaux nécessaires à la construction de la station d'épuration à ST ANDRE DE CORCY répondant aux besoins des communes de ST MARCEL EN DOMBES et de ST ANDRE DE CORCY.

Vote: 0 voix contre / 0 abstention /8 voix pour.

# 5. Fondation CLARA (prise en charge et gestion des colonies de chats libres : convention 2022

Il s'agit de la gestion des chats libres : capture, identification, vaccination et stérilisation des chats errants.

Vote: 0 voix contre / 0 abstentions / 8 voix pour.

# 6. Modification du tableau des emplois permanents

L'agent d'accueil ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et compte tenu des besoins du service, il est proposé de modifier le temps de travail de l'agent actuellement à 33 heures hebdomadaires et ainsi modifier le tableau des emplois permanents de la commune, comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
Emplois	Nbre	Grades autorisés par l'organe délibérant		
Service administratif				
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emploi des adjoints administratif et des rédacteurs		
Agent d'Accueil	1	Adjoint administratif territorial		
Service technique				
Entretient des espaces verts et voirie	2	Adjoint technique territorial		
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Service culturel				
Bibliothécaire	1	Adjoint du patrimoine 15/35 <sup>e</sup>		

Service des écoles				
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	ATSEM 25,75/35 <sup>e</sup>		
Agent de service cantine	1	Adjoint technique 29,48/35 <sup>e</sup>		
Agent de service cantine	1	Adjoint technique 6,30/35 <sup>e</sup>		
Entretien des locaux scolaires (ménage)	1	Adjoint technique 24,50/35 <sup>e</sup>		
Entretien des locaux scolaires et polyvalent	1	Adjoint technique 30/35 <sup>e</sup>		
Entretien les locaux communaux	1	Adjoint technique 25,18/35 <sup>e</sup>		

Vote: 0 voix / 0 abstention / 8 voix pour.

### 7. Subventions aux associations:

Détails du versement des subventions prévues au budget 2021 comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT 2021
APE COLLEGE VILLARS LES DOMBES	216.00 €
FOOTBALL CLUB ST MARCEL EN DOMBES	466.00 €
LYCEE PROFESSIONNEL VILLARS LES DOMBES	50.00 €
SOU DES ECOLES ST MARCEL EN DOMBES	300.00 €
KASAM SHOTOKAI	518.00 €
SMHA	129.00 €
EN France DU MONDE	300.00 €
RESTO DU CŒUR	300.00 €
ASSOCATION SPORTIVE LEON COMAS	50.00€
SECOURS CATHOLIQUE	300.00 €
TOTAL	2 929.00 €

Vote: 0 voix / 0 abstention / 8 voix pour.

### 8. Informations:

- Un nouvel agent d'accueil prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle sera en doublon avec la personne en poste jusqu'au 31 janvier 2022.
- U'un des deux agents techniques titulaire est parti à Neuville-sur-Ain. Le contrat de remplacement de l'agent contractuel est prolongé d'un an, pour une durée de 35 h hebdomadaire.
- 🖔 Une fleuriste s'installe les vendredis et samedis de 10h à 15h, sous l'arcade à côté de la boulangerie.
- 🖔 Un marchand de primeur (fruits et légumes) souhaite venir une fois par semaine à partir du mois de janvier.

La séance est levée à 23h15

Le Maire, Dominique PETRONE Le Secrétaire de Séance, Patricia ALLOUCHE